

SARL DOMAINE DE BOURSAC

45 Route de COGNAC

16130 ARS

Tél : 05 45 82 13 03

Madame La Sous-Préfète de La CHARENTE

Sous-Préfecture de COGNAC

rue Jean TARANSAUD CS 90259

16100 COGNAC

Ars, 6 Juin 2019,

Objet : demande d'enregistrement au titre de la rubrique 2250

Madame La Sous-Préfète,

Nous avons le plaisir et l'honneur de vous transmettre ce jour notre dossier de demande d'enregistrement des activités projetées de distillation, classées au titre de la rubrique n°2250-2 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Cette activité est projetée sur notre exploitation actuelle à ARS.

Ce dossier comprend :

- le document CERFA 15679-02,
- un dossier de pièces complémentaires,
- des annexes dont les plans :
 - de situation au 1/25000^{ème},
 - de masse au 1/2500^{ème} jusqu'à une distance de 100 m des abords,
 - d'ensemble au 1/200^{ème} jusqu'aux 35 m des limites d'exploitation.

Nous sollicitons également votre bienveillance afin de déroger à la prescription de l'article 21 de l'arrêté du 14 janvier 2011 relative à la présence d'une réserve d'eau à moins de 100 m des installations. En effet, le positionnement de ce bassin a fait l'objet d'échanges avec le SDIS lors de la demande d'autorisation déposée en début d'année pour notre projet de chais à 300 m au nord de la distillerie. Il servira au refroidissement pour la distillerie mais également de réserve incendie pour nos 2 sites d'ARS.

Cette réserve sera sise à environ 150 m de la distillerie.

Le tableau suivant présente le classement projeté des activités de l'entreprise au titre de la nomenclature des ICPE. Il tient compte de l'augmentation du nombre d'alambics portant à 100 hl la capacité totale de charge de la distillerie.

Rubrique ICPE	Libellé – Activité	Capacités des installations	Régime
2250-2	Production par distillation d'alcools de bouche d'origine agricole La capacité de production exprimée en équivalent alcool pur étant : 2- Supérieure à 30 hl/j et inférieure ou égale à 1300 hl/j	4 alambics x 25 = 100 hl de capacité de charge soit 60 hl d'AP/j	E
4755-2.b	Alcools de bouche d'origine agricole et leurs constituants (distillats, infusions, alcool éthylique d'origine agricole, extraits et arômes) présentant des propriétés équivalentes aux substances classées dans les catégories 2 ou 3 des liquides inflammables. 2. Dans les autres cas et lorsque le titre alcoométrique volumique est supérieur 40 % : la quantité susceptible d'être présente étant : b) Supérieure ou égale à 50 m ³	Chai de distillation 50,6 m ³	DC
2251-B.2	Préparation, conditionnement de vins. B. Autres installations que celles visées au A, la capacité de production étant : 2. Supérieure à 500 hl/ an, mais inférieure ou égale à 20 000 hl/ an	9010 hl/an	D

A : autorisation E : enregistrement DC : déclaration sous contrôle D : déclaration NC : non classé

Tableau 1 : Classement projeté des installations et activités

Les communes concernées par le rayon d'affichage de 1 km sont SALIGNAC SUR CHARENTE, MERPINS, GIMEUX et ARS.

Nous vous saurions gré de nous adresser en retour un récépissé de dépôt.

Veuillez agréer, Madame La Sous-Préfète, nos cordiales salutations.

Nicolas GIRAUD,

Gérant de la SARL DOMAINE DE BOURSAC

SARL DOMAINE DE BOURSAC
4, route de Cognac
- 16130 ARS -
Tel/Fax : 05 45 82 13 03
RC S Cognac B 337 995 392 - N° TVA FR 59 387 995 392